

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2024**

Date de convocation	Date affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9/12/2024	09/12/2024	15	9	14

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 Décembre 2024,

Le Conseil Municipal de la commune de ST JEAN DE THOLOME
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie,
sous la présidence de Mme ANCEL Sabrina, Maire.

Etaient présents : Mme Sabrina ANCEL, Mme Alexine GAY, M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX, M
François GEVAUX, M Claude MARIOTTI, M Arnaud LAYAT,
M. Marc SINTES, M Gabriel MOSSUZ, Mme Agnès CHATEL

Élus excusés :

- Mme Nadia CHATEL-LOUROZ, absente, a donné procuration à M. M. Philippe MAURICE-DEMOURIUX
- Mme Sandrine COLLAVET, absente, a donné procuration à M. M. Marc SINTES
- Mme Pélagia CASASSUS, absente, a donné procuration à M. Gabriel MOZZUZ
- Mme Sandrine DELORENZI, absente, a donné procuration à Mme Agnès CHATEL

Élu absent :

- M David MOREL

1) DECISION MODIFICATIVE N° 3

Considérant les crédits budgétaires au chapitre 65 ne permettent pas de régler les indemnités des élus, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la comptabilité de Saint-Jean-de-Tholome à effectuer le virement de crédit ci-dessous :

Section Fonctionnement	Imputation comptable	Désignation comptable	Montant proposé
DEPENSES	65/65311	Indemnités des élus	+ 3000€
RECETTE	670/7067	Redevances droits	+3000€

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS

➔ Approuve la décision modificative du budget primitif pour un montant de + 3000€.